

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE  
COMMUNAUTE DU 22 FEVRIER 2002 A VOUZIERES**

**Ayant pris part aux délibérations** : Mesdames Marie-Ange BROUILLON, Françoise BUSQUET, Françoise CAPPELLE, Monique CHANCE, Geneviève COSSON, Monique DESWAENE, Béatrice FABRITIUS, Marie-Françoise FESTUOT, Marie-Françoise GEILLE, Sylvie LEFORT-GENTIL, Carmen LOCARD, Marie-Hélène MOREAU, Chantal PETITJEAN, Marie-Paule PICHON, Gisèle PIERSON, Chantal PIEROT, Monique POLICE, Brigitte RAGUET et Messieurs Pascal AFCHAIN, Régis BARRE, Bernard BESTEL, Bernard BESTEL, Jean-Pierre BOSCHAT, Jean-Pierre BOUILLEAUX, Bernard BOUILLON, Pierre BOUVART, Yvon BOVEROUX, Luc BRUNEL, Francis CANNAUX, Michel COISTIA, Michel COLIN, Jean-Pierre DAUMONT, Bernard DAY, Luc DAY, Luc DECORNE, Gérard DEGLAIRE, Thierry DEGLAIRE, Antoine DE POUILLY, Régis DESTREMONT, Antoine DESSAULX, Gilles DIDIER, Daniel DINANT, Daniel DOYEN, Henry DULON, Bernard DUPONCHEEL, Gérard DUPUY, Serge ERNEST, François ERNOUX, Jean-Claude ETIENNE, Philippe ETIENNE, René FRANCAUT, Michel FRANCAUT, Christian GARREZ, Damien GEORGES, René GILBIN, Bernard GIRONDELLOT, Franck GROSSELIN, Pierre GUERY, Michel GUTLEBEN, Patrice GROFF, Philippe HENRY, Pierre HU, Jean-Luc HUARD, Jean-Luc LAMBERT, Pierre LAURENT-CHAUVET, Denis LEFORT, Jean-Pierre LELARGE, Jean-Marc LOUIS, Hugues MACHAULT, Dominique MAINSANT, André MALVAUX, François MEENS, Alain MEUNIER, Pierre MIART, Pierre MILHAU, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Jacky NIZET, Christian NOIZET, André OUDIN, Henry PASQUIER, Jean- Louis PAYART, Bernard PIERRET, Denis PREVOT, Olivier PREVOT, Michel RATAUX, Damien RENARD, Jean-Pol RICHELET, Christophe ROGIE, Thierry ROUY, François SCHULZE, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, Gérard SOUDANT, Gildas THIEBAULT, François TORTUYAUX, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Daniel ZEIMET.

**Représentés** : M. Francis BOUCHE donne pouvoir à M. Gilles DIDIER, Mme Françoise BONOMME à M. André MALVAUX, M. Jean-Marc LAMPSON à M. Michel COLIN

**Excusés** : M. Jean-Luc WARSMANN, Député, Conseiller Général, M. Clément SERVAIS, Conseiller Général, M. Yves GRALL, Percepteur de Le Chesne, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Pierre DEFORGES, M. Michel GUYOT, Mme Chantal PONSARDIN, M. Francis RAMEAU.

Mme Françoise BUSQUET est désignée secrétaire de séance.

En préambule, M. GROFF demande aux personnes qui prennent part au vote de se placer à l'avant et rappelle ensuite que seuls les détenteurs du droit de vote peuvent prendre part au débat.

M. GROFF propose ensuite à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : Afin que le conseil de communauté puisse décider de la prise ou non de la compétence « ordures ménagères », il est proposé d'engager un bureau d'études chargé de déterminer les enjeux juridiques, techniques et financiers de l'éventuel transfert de la compétence.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Enfin, avant d'entamer l'ordre du jour, le Président informe le conseil que le bureau de la 2C2A s'est réuni le 17 décembre 2001 afin de valider le projet d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail.

Le bureau a donc délibéré afin que la mise en place des 35 h soit effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les services du contrôle de légalité nous ont fait remarquer que pour délibérer valablement, la Communauté de Communes aurait dû attendre l'avis du comité technique paritaire du Centre de Gestion. Cependant, cet avis ne semble pas avoir été rendu et, en toutes hypothèses, ne nous a pas été communiqué.

### **1) Compte-rendu du conseil de communauté du 26 novembre 2001**

Ce compte-rendu est soumis à l'approbation des délégués et adopté à l'unanimité.

### **2) ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2002**

M. GROFF présente les orientations budgétaires 2002 en précisant toutefois qu'elles ont été établies en tenant compte des préoccupations suivantes :

- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 10% (en 2001, baisse de 24%)
- Maintien des taux d'imposition au niveau des taux votés en 2001
- Diminution de 20% du reversement de l'ex contingent d'aide sociale
- Poursuite de certaines actions décidées en 2001 mais non réalisées

Les orientations budgétaires telles qu'elles vous sont présentées reprennent les propositions de chaque commission. Il est évident que des choix devront s'imposer en privilégiant les propositions ayant un impact sur l'économie et l'emploi.

M. GROFF ne souhaite pas que les excédents cumulés antérieurs soient utilisés pour financer des besoins nouveaux en 2002 sachant qu'ils ont été constitués en vue du financement du site grand public.

Il présente ensuite les propositions de chacune des commissions :

### **Affaires économiques**

- **Acquisition d'une friche industrielle** : M. GROFF précise qu'il s'agit ici du site « Technopole 60 » à Vouziers. L'objectif de cette acquisition consisterait à installer, en ce lieu, les locaux communautaires afin de réduire les charges locatives (actuellement loyers versés pour l'occupation de bureaux à l'Antenne du Conseil Général et locaux du 58, rue Chanzy à Vouziers). Des renseignements sur les subventions pouvant être octroyées pour ce genre d'opérations ont été demandés, depuis septembre 2001, auprès des services instructeurs de l'Etat mais aucune réponse ne nous a été communiquée à ce jour.
- **Prêt bonifié** : Mise en place d'un prêt bonifié à destination des créateurs et repreneurs d'emplois entre la 2C2A, un organisme bancaire, la CCI et la Chambre de Métiers (Convention partenariale pour une durée de trois ans).
- **Mission locale** : Renouvellement de la convention passée en 2001. Pour 2002, il s'agit d'une année pleine.
- **Formation Professionnelle** : M. GROFF précise que les chambres consulaires souhaitent intervenir davantage sur le territoire, notamment en direction des EPCI, afin de développer des plans de formations. Une sous-commission « formation » pourrait être mise en place .

#### **Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2002 en euros.**

Acquisition friche industrielle	38 112
Prêt bonifié	22 818
Mission Locale	9 612
Formation professionnelle	7 622
<b>TOTAL</b>	<b>78 164</b>

### **Habitat et Cadre de Vie**

En préambule, M. GROFF précise qu'il s'agit de la poursuite des actions prévues auparavant dans la convention d'OPAH. Cette opération pouvait être reconduite durant 6 mois à condition que la 2C2A réalise une nouvelle étude portant sur les logements touchés par le saturnisme (maladie causée par le plomb) et l'aménagement de logements pour personnes handicapées. La commission « Habitat et cadre de vie » a décidé de ne pas prolonger l'OPAH considérant que notre secteur n'était pas concerné par ces actions (pas de cas de saturnisme depuis 30 ans ; a priori pas de besoins supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite).

M. GROFF précise ensuite qu'une partie des dossiers déposés auprès de l'ANAH en fin d'année 2001 nous a été retournée étant donné le manque de crédits. Dorénavant, les dossiers se verront appliqués les critères fixés hors OPAH.

○ **Actions complémentaires à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

- Ravalement de façades
- Réfection toiture
- Résorption des ruines
- Fonds Social Habitat – Fonds Habitat Rural : bonifications d'intérêts
- Plus value de la prestation du COMAL PACT : La convention passée avec ce bureau d'études prévoyait un nombre maximum de dossiers traités. Considérant le nombre de dossiers importants traités en fin d'année, il faudra procéder au paiement des frais supplémentaires.

○ **Logements communaux**

Réexamen des projets de réhabilitation des logements communaux pour Buzancy, Les Grandes Armoises, Liry, Mouron, Sauville et Verrières.

**Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2002 : 17 670 euros.**

**Tourisme**

○ **Site Grand Public**

- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre jusqu'au stade du démarrage des travaux
- Création du nom commercial du Site Grand Public
- Validation du nom commercial du Site Grand Public
- Réseau des partenaires du Site Grand Public : étude sur la mise en réseau des sites satellites ( Etude CIN ).

○ **Promotion et signalétique du train touristique :**

Ce projet est en cours d'étude et un partenariat avec la communauté de communes des Crêtes Préardennaises pourrait être envisagé. Le porteur du projet doit être clairement identifié puisque notre intervention serait différente selon qu'il s'agisse d'une association ou d'un SIVU.

○ **Balisage et nettoyage des sentiers pédestres :**

L'intérêt de cette action est de permettre des balades sur le territoire dans son ensemble, ce qui nécessite l'entretien régulier de ces sentiers.

○ **Soutien à la réalisation d'un sentier Nature à Semide**

**Implications budgétaires des besoins nouveaux pour 2002 en euros.**

<b>Site Grand Public</b>	
- Fin des études de maîtrise d'œuvre	1 524.49
- Création du nom commercial site Grand Public	7 622.45
- Validation du nom commercial site Grand Public	7 622.45
- Etude sur mise en réseau des sites satellites	7 622.45
<b>Promotion et signalétique du train touristique</b>	2 439.18
<b>Balisage et nettoyage des sentiers pédestres</b>	1 524.49
<b>Soutien à la réalisation d'un sentier Nature à Semide</b>	762.25
<b>TOTAL</b>	<b>29 117.76</b>

M. GUERIN s'interroge sur les dépenses liées à la création et à la validation du nom commercial du site « Grand Public ». « *Qu'est ce qui justifie une telle somme ?* »

M. GROFF explique qu'une fois un nom trouvé, il faut, par le biais de l'Institut National de Protection Industrielle, rechercher si ce nom n'est pas déjà déposé. S'il ne l'est pas, il faut ensuite demander sa protection.

## **Tourisme - Maison de la Recherche**

- **Recherche**
  - Blaireau, Chevreuil en plaine, Martre, Renard, Sonneur à ventre jaune, Vison
- **Diffusion**

### Développement des actions en cours :

- Faunoscope
- Ateliers scientifiques
- Sorties Nature

Mise en réseau des acteurs champardennais dans le domaine de l'initiation scientifique environnementale.

**Pas d'inscription de crédits complémentaires par rapport à l'année 2001.**

## **Information , Communication et Relations avec les Administrés**

- **Création du site Internet**
  - Création : 8 254 euros.
  - Référencement : 458 euros.
  - Abonnement à un institut d'analyse et de mesure de l'audience du site : 610 euros.
- **Conception de trois bulletins d'information 2C2A pour l'année** : 13 719 euros.
- **Conception d'un document d'informations générales sur la 2C2A pour les élus** : 7 449 euros.

M. GROFF informe l'assemblée que la distribution du dernier bulletin d'information 2C2A s'est plus ou moins bien passée au regard du contrat passé avec La Poste. Actuellement, une enquête est menée auprès de l'ensemble des communes de la 2C2A pour envisager, éventuellement, une distribution par les mairies. La réflexion est en cours.

Enfin, le Président GROFF précise, au sujet de la création d'un site internet, que la 2C2A a l'avantage d'être dépositaire du nom « nature » pour le site de la Maison de la Recherche, site qu'il conviendra de réactualiser.

**Besoins nouveaux pour le budget communication année 2002 : 30 490 euros.**

## **Agriculture et Ruralité**

- **Animation agricole en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes**
  - Incitation et accompagnement des exploitants agricoles à créer des hébergements touristiques ruraux.
  - Repérage et sensibilisation des acteurs du monde rural à la création des projets de diversification.
- **Exonération pour l'installation des jeunes agriculteurs sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti : incidences sur le budget 2003**
  - Base de calcul sur 14 installations aidées par an sur une surface moyenne de 80 hectares.
  - La première année : 2913 €
  - La deuxième année : 5826 €
  - La troisième année : 8739 €
  - La quatrième année : 11 651 €
  - La cinquième année : 14 564 €

Deressources fiscales en moins pour la  
Communauté de Communes

## Vie Sociale et Culturelle

- **Poursuite du partenariat avec l'Association Culturelle « Les Tourelles »**

Projet artistique : Programme des représentations réparties en différents spectacles :

- Musique : Le sextuor de clarinette Baermann
- Spectacle scolaire Contes de l'Aloual
- Soirée familiale « Chansons Baluchon » par la compagnie du Vaucluse
- Cabaret opéra Wolfgang caro mio
- Festival interrégional de théâtre amateur
- Histoire de manger

Coordination des actions : administration, déplacements, gestion, programmations, contrats, soit 12 % du fonctionnement général de l'association

- **Animations communautaires**

Accompagnement d'actions socio culturelles d'intérêt communautaire

- **Revenu Minimum Etudiant- 2C2A Solidarité Etudiant**

Disposition d'une enveloppe financière afin de mettre en place un RME, dénommé 2C2A-Solidarité étudiant, qui aurait pour objet de favoriser la poursuite d'études par les jeunes de l'Argonne ardennaise.

A

Un débat s'installe sur la nécessité de définir précisément la notion « d'intérêt communautaire » afin que la 2C2A ne soit pas confrontée à de multiples demandes de subvention de la part des associations. M. SIGNORET interroge : « *Comment aider les communes qui organisent des manifestations culturelles ?* ». Bien entendu, la 2C2A ne pourra pas aider tout le monde.

Ensuite, concernant la mise en place du RME – 2C2A Solidarité Etudiant, l'assemblée insiste sur la nécessité, là encore, d'établir des critères.

Mme GEILLE intervient pour souligner l'importance d'aider les jeunes, notamment par la mise en place de ce « revenu étudiant ».

M. GROFF rappelle qu'il s'agit ici de toutes les propositions des différentes commissions ; évidemment, des critères de ressources devront être fixés mais le conseil de communauté devra d'abord voter l'action et ensuite les modalités d'application.

### Implications budgétaires en besoins nouveaux pour 2002 en euros

Animation communautaire + partenariat avec l'association les Tourelles	763
2C2A Solidarité Etudiant	15 245
<b>TOTAL</b>	<b>16 008</b>

## Administration Générale

M. GROFF présente au conseil les propositions en matière de personnel :

- un poste d'agent de développement local pour la mise en place de la procédure « Pays », (financé à 80%).
- un poste de chargé(e) de mission « Aménagement rural » ; poste plus polyvalent qui permettrait d'une part d'établir, étoffer et mettre à jour des bases de données informatiques (marché de l'habitat, données économiques, ...) et d'autre part, de suivre les politiques propres à la 2C2A dans le domaine de l'habitat (Armelle BARRERE occuperait le poste d'agent de développement local).
- deux postes d'agent administratif qui permettraient aux chargés de mission, investis actuellement de leur secrétariat, de réaliser pleinement leurs missions.

Pour répondre à une question de M. DE POUILLY, le Président précise que la 2C2A compte 9 salariés + la Directrice. M. DE POUILLY estime que la 2C2A emploie trop de personnel en secrétariat.

### **Implications budgétaires pour 2002 en euros**

- **Charges de personnel**
  - Création de deux postes (Agent de développement local et Aménagement rural)
  - deux postes d'agent administratif pour travailler au secrétariat des Chargés de Mission, Maison de la Recherche et aider le service comptable.
  - Augmentation salariale pour l'emploi jeune ( 5% ), soit 778 euros.
  - Augmentation des dépenses de personnel de 6% sur la base du budget 2001, soit 16 585 euros.
- **Mise en place d'un colloque scientifique**

Colloque organisé sur le thème de la conservation et gestion de la biodiversité. Participation financière à hauteur de 20% de la 2C2A du montant total des dépenses prévues pour le colloque. Pour le moment, la Fondation de la Chasse et de la Nature participe à hauteur de 17 000 euros.

Le but de ce colloque est de renforcer l'image de marque de notre territoire, de faire parler de nous, de mettre en place des animations (en partenariat avec l'UCIA, les associations, ...). Cet événement dynamisera l'activité économique.

M. SIGNORET intervient alors en remarquant un décalage entre les dépenses et les recettes. Un arbitrage devra être fait si, au terme du présent débat, l'ensemble des propositions sont acceptées.

Il souligne une augmentation des dépenses de fonctionnement.

M. GROFF reprend ses propos initiaux et rappelle que la priorité reste le développement économique. Le Bureau devra éventuellement trancher.

M. COLIN s'étonne du fait que le bureau arbitrera alors que la commission des finances doit, au préalable, étudier le budget primitif. « *Cette commission n'a pas d'avis à formuler donc ?* ».

Bien sûr, il est normal que cette commission émette un avis, rétorque M. GROFF. Toutefois, le Bureau peut se conformer à l'avis émis mais aussi trancher, tout comme le conseil peut s'orienter différemment des propositions du Bureau.

M. LAMBERT est étonné que l'on affirme que la priorité soit donnée à l'économie alors qu'il n'y a plus de chargée de mission « Développement économique ». M. GROFF précise que Melle GUIOT a repris partiellement la fonction de chargée des affaires économiques.

M. LAMBERT est surpris de la contradiction entre la « priorité à l'économie donnée » et la « reprise partielle » des fonctions par la Directrice. L'emploi du terme « partiel » par M. GROFF est lié au souhait des chambres consulaires d'intervenir plus activement sur le territoire.

Par ailleurs, M. LAMBERT demande que la compétence « environnement » ne soit pas « oubliée », action qui est prise en charge par la commission « Agriculture, Ruralité et Environnement ». Il est étonné qu'un point du jour, lié à l'environnement, aussi important, soit ajouté en début de séance.

Enfin, il termine en posant la question suivante : « *Est-ce que légalement on peut ou pas reverser le contingent d'aide sociale aux communes ?* ».

Réponse de PG : Effectivement, la loi prévoit un transfert financier de la DGF des communes vers celle des départements. Cette réforme se traduit par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes dès 2001. La loi prévoit que la commune dont le contingent est acquitté par un EPCI et qui subira une diminution de sa dotation forfaitaire, bénéficiera, chaque année, d'un reversement d'un montant équivalent de la part de cet établissement. Le principe de diminution, à hauteur de 20%, de l'ex contingent d'aide sociale aux communes, dès 2001 et pendant 5 ans, a été adopté le 30 novembre 2000 par le conseil de communauté.

Le débat d'orientations budgétaires 2002 prend ainsi fin. La commission des finances, le bureau et la conseil devront établir un budget en privilégiant les actions de développement économique.

\*\*\*\*\*

### **3) DEMARCHE DE PAYS**

« *Aujourd'hui, à la croisée des chemins, nous devons nous positionner par rapport à la mise en place d'un Pays sur notre territoire sachant que tout EPCI non inscrit dans une telle démarche ne bénéficie pas de financement* ». Le débat est lancé par le Président qui rappelle, brièvement, la définition d'un Pays : « espace géographique, de bassin de vie où tout le monde peut se retrouver ».

M. GROFF rappelle que différentes réunions ont eu lieu avec l'Etat, l'Argonne Marnaise et Meusienne. Aujourd'hui, cette dernière se dirige vers la Lorraine. La problématique ne concerne plus que notre territoire et celui du syndicat mixte de l'Argonne Champenoise qui a déjà engagé la procédure adéquate.

La notion d'Argonne, au sens géographique du terme, ne concerne pas la totalité des territoires de la 2C2A et du syndicat marnais.

La procédure doit donc commencer par une étude de préfiguration. Le périmètre pourra être défini lorsque l'ensemble des partenaires (associations, chambres consulaires, entreprises, ...) aura émis un avis. La procédure s'étendra sur 12 à 18 mois de travail.

Pour répondre à une question de M. LELARGE, le Président précise que la mise en place d'un Pays ne conduit pas à la mise en place d'une nouvelle structure. Les instances d'un Pays sont informelles. Elles proposent au conseil de communauté qui, lui, décide ou pas d'engager les actions, à l'aide de son budget propre. En aucun cas, le Pays n'engendrera « une ligne supplémentaire » sur la feuille d'imposition du contribuable.

Mme CAPPELLE insiste sur la pertinence du périmètre du Pays à mettre en place. En effet, initialement, la notion de Pays telle qu'elle était perçue, concernait un Pays dirigé vers le tourisme sur l'ensemble des 3 Argonnes. Elle pose la question suivante « *Peut-on avoir d'autres projets communs avec l'Argonne Marnaise ? Comment une entreprise va-t-elle privilégier notre territoire plutôt que celui de la Marne, mieux pourvu en infrastructures ?* »

Il est donc important de mener une étude de préfiguration.

M. SIGNORET, en sa qualité de membre du Comité Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT), intervient pour informer l'assemblée que 5 communautés de communes ont déjà déposé leur périmètre d'études. Le syndicat marnais a reçu un accord favorable à sa demande de périmètre. D'un point de vue stratégique, il propose que la 2C2A, dans un premier temps, dépose une demande de périmètre essentiellement sur son propre territoire en affichant une possibilité d'ouverture vers une démarche commune avec l'Argonne marnaise. L'étude devra déterminer la dimension « Argonne ».

M. GROFF ajoute que cela permettrait peut être de se rapprocher ensuite de l'Argonne Meusienne.

M. Jean-Claude ETIENNE précise qu'une communauté de communes s'est créée récemment sur la région de Clermont-en-Argonne. Les élus travaillent à la mise en place d'un Pays et pourraient éventuellement se tourner vers nos territoires.

M. SIGNORET termine en précisant que sa proposition aurait été différente si, d'emblée, le Pays avait été pensé et mis en place sur les 3 Argonnes et ajoute que, la prochaine réunion du CRADT se tiendra le 28 JUIN 2002.

Le conseil de communauté décide à l'unanimité de s'inscrire dans une démarche de Pays sur le territoire de la 2C2A, en tenant compte de la dimension ARGONNE, d'autoriser le Président à effectuer et signer tous actes relatifs à cette opération et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2002.

\*\*\*\*\*

#### **4) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE**

M. GROFF propose au conseil de créer deux postes, à savoir :

- Agent de développement local : sera chargé de participer à la conception et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement du territoire et à la mise en place et au suivi de la démarche de pays.

M. GROFF précise qu'Armelle BARRERE, actuellement chargée de mission « Habitat et cadre de vie », sera nommée à ce poste.

- Chargé(e) de mission « Aménagement rural » : sera chargé(e) d'établir, d'étoffer et mettre à jour, grâce à l'outil informatique, les bases de données de la 2C2A relatives, notamment, au marché de l'habitat, de l'économie, de l'agriculture et de suivre les politiques propres de la 2C2A dans le domaine de l'habitat (aménagement, logements communaux, ...).

M. COLIN est étonné de ces propositions sachant qu'elles concernent le BP 2002 qui n'est pas encore voté.

Le conseil de communauté décide à l'unanimité de créer le poste d'agent de développement local à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain, d'inscrire les crédits correspondants, d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

Le Conseil de communauté décide en revanche de reporter sa décision concernant le poste de chargé(e) de mission « Aménagement rural ».

\*\*\*\*\*

#### **5) NATURA 2000**

Le Président annonce que, par correspondance du 22 novembre 2001, Monsieur le Préfet des Ardennes a sollicité l'avis de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise sur le projet de désignation des zones de protection spéciale (ZPS)– Natura 2000. Ces ZPS entraînent des contraintes fortes. C'est pourquoi la commission Agriculture, Ruralité et Environnement, aux termes de deux réunions, a émis le projet d'avis ci-dessous reproduit, en demandant la transmission des documents scientifiques qui viennent à l'appui dans ces définitions de zones.

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article R 214-18 du Code Rural pris en application des articles L 414-1 et suivants du Code de l'Environnement, vous nous soumettez pour avis les projets de périmètres de Zones de Protection Spéciale concernant notre territoire, c'est-à-dire la confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire et le marais de Challerange.

Après délibération de notre collectivité, les élus de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise ont décidé de rendre l'avis motivé suivant :

« *1- Concernant le marais de Challerange :*

Compte-tenu des nombreuses interrogations soulevées et du manque d'informations précises communiquées aux exploitants et aux propriétaires, les élus ne se prononceront sur la proposition de zonage de ce marais qu'après un complément d'informations de la part des services déconcentrés de l'Etat.

*2- Concernant la confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire :*

*Conscients de l'importance de la protection des espèces animales et de leurs milieux naturels, de la nécessité du maintien de la biodiversité des espèces et des habitats et de la vulnérabilité de ce patrimoine que nous allons léguer aux générations futures,*

Conscients que les vallées inondables de l'Aisne et de l'Aire présentent un intérêt avifaunistique majeur,

*Les élus sont désireux de contribuer à ce réseau d'espaces protégés. **Mais** ils demandent la modification du périmètre de Zone de Protection Spéciale du site « confluence des vallées de l'Aire et de l'Aisne » estimant que celui-ci met en péril le développement durable du territoire, que ce soit dans ces aspects économiques ou démographiques.*



En effet :

- Des zones constructibles et des zones d'activités économiques de certaines communes étant comprises dans la proposition de périmètre, l'expansion de ces communes sera compromise ;
- Les agriculteurs sont les premiers gestionnaires de ces zones humides et c'est grâce à leurs actions que celles-ci présentent aujourd'hui un intérêt majeur. Il convient donc que la ZPS leur permette de dégager un revenu décent de leurs activités et que leur soient assurées des garanties de compensations financières.

Par ailleurs, si des mesures inadaptées et contraignantes sont mises en place, les effets obtenus sur le terrain seront contraires aux objectifs du classement des vallées en ZPS : abandon de l'entretien des prairies ou plantations forestières.

- Des aménagements de la vallée de l'Aisne sont également à l'étude pour lutter contre les inondations. Or, des aires de surstockage ne sont pas compatibles avec le classement de cette vallée en Zone de Protection Spéciale. Une coordination s'impose donc entre ces différentes démarches.

En conclusion, les élus de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise n'accepteront le principe de Zone de Protection Spéciale sur le site « confluence des vallées de l'Aire et de l'Aisne » qu'à condition que des garanties satisfaisantes soient apportées à leurs préoccupations précitées. ».

Selon M. DE POUILLY, la définition de ces ZPS va être remise en question car un arrêt récemment rendu par le Conseil d'Etat a jugé que la procédure engagée par l'Etat, relativement à Natura 2000, était irrégulière puisque les périmètres proposés n'avaient pas été soumis préalablement à une enquête publique.. M. GROFF rappelle qu'un avis nous est demandé. Ne pas y répondre reviendrait à accepter le principe.

M. LAMBERT tient à préciser que l'avis émis par la commission est un avis unanime des élus concernés. M. DOYEN, quant à lui, insiste sur la nécessité de protéger la nature.

Le Conseil de Communauté valide à l'unanimité l'avis émis par la commission « Agriculture, Ruralité et Environnement » et autorise le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents afférents à cette opération.

\*\*\*\*\*

## **6) TARIFS DE LA PISCINE DE VOUZIERS**

En préambule, M. GROFF rappelle qu'un comité de gestion de la piscine, réunissant des élus de la 2C2A et de la ville de Vouziers, est chargé de définir les modalités de gestion et de programmer les investissements.

La 2C2A participe à l'équilibre budgétaire de la piscine aussi, le conseil de communauté doit-il valider les tarifs de la piscine, pour 2002, tels qu'ils sont proposés par la ville de Vouziers et par le comité de gestion.

Adultes		Enfants (moins de 16 ans)	
CCAA	2.20 €	CCAA	1.50 €
Extérieurs	3.00 €	Extérieurs	2.20 €

Carnets adultes (12 entrées)		Carnets enfants (12 entrées)	
CCAA	21.90 €	CCAA	14.90 €
Extérieurs	29.90 €	Extérieurs	21.60 €

<b>Autres tarifs applicables en 2002</b>					
<b>Scolaires / Groupes</b>		<b>Matériel</b>	0.50 €	<b>Sauna</b> (par personne)	5.00 €
Ligne d'eau : CCAA	18.50 €	<b>Je nage en Famille</b>			
Ligne d'eau : Extérieurs	18.50 €	<i>Adultes</i>		<i>Enfants</i>	
<b>Leçons</b>		CCAA	1.30 €	CCAA	0.70 €
CCAA	4.60 €	Extérieurs	1.80 €	Extérieurs	1.20 €
Extérieurs	5.80 €	<b>Animations</b>			
		Unité	3.90 €	Carnets de 12	38.90 €

Le conseil de communauté valide à l'unanimité cette proposition de tarifs pour 2002.

\*\*\*\*\*

### **7) CONVENTION AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Compte- tenu du succès rencontré par le dispositif mis en place dans le cadre de l'OPAH et afin de poursuivre le développement de l'offre des logements sur son territoire,

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de poursuivre le dispositif Fonds Habitat Rural et autorise le Président à signer la convention avec la Caisse des dépôts et Consignations.

En effet, l'enveloppe Fonds Habitat Rural (FHR) du Crédit Agricole s'avère insuffisante. 29 dossiers sont en attente de crédits pour un montant de 609 796 euros.

Par cette convention, la 2C2A s'engage à bonifier le taux des prêts aux particuliers qui seront accordés par l'établissement financier de telle sorte que les taux de ces prêts s'établissent à 3,30%. Cette bonification s'applique pour les 5 premières années de chacun des prêts FHR et à garantir à hauteur de 100% le prêt accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations et l'établissement financier.

### **8) PROJET MUSEUM**

Vu le programme pluriannuel de mise au point d'animations scientifiques pour très jeune public,

Le Conseil de Communauté décide de prendre en charge tous les frais afférents ; c'est-à-dire les frais d'animation, de transport et les frais de restauration, d'hébergement et de déplacements pour les intervenants du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Le Président est autorisé à signer tous les actes à intervenir.

\*\*\*\*\*

### **9) ORDURES MENAGERES**

M. GROFF rappelle que le conseil de communauté du 10/7/2000 a, notamment, décidé de :

- ne pas transférer la compétence « collecte des ordures ménagères »,
- mener une réflexion sur la mise en place des déchetteries et de la collecte sélective sur le territoire de la 2C2A,
- proposer aux communes de notre territoire d'adopter un mode de collecte sélective cohérent entre elles afin que le transfert de la compétence à la 2C2A reste envisageable.

Depuis lors, le plan départemental d'élimination des déchets ayant été revu et de nombreuses interrogations se posant quant aux déchetteries, il est urgent de se positionner afin de répondre aux collecteurs privés, aux communes et au SICROM. Il est donc proposé au conseil de faire réaliser une étude par un cabinet de consultants spécialisé afin de déterminer les enjeux actuels tant juridiques, techniques et financiers de l'éventuel transfert de la compétence « déchets ménagers » à la 2C2A.

M. COLIN s'interroge sur la réelle nécessité d'une telle étude. M. GROFF l'estime nécessaire dans le seul but de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Pour répondre à une question de Mme BUSQUET, il est précisé que l'étude pourrait être subventionnée par l'ADEME à hauteur de 50 % au maximum.

En conséquence, le conseil de communauté à l'unanimité décide :

- la réalisation d'une étude, dont le coût ne pourra excéder 15 245 euros, portant sur :
  - le diagnostic de la gestion actuelle des déchets ménagers sur le territoire de la 2C2A sur les plans juridique, technique et financier,
  - la définition du mode d'exercice de la compétence « déchets ménagers » si celle-ci était transférée à la 2C2A à compter de 2003 de même que l'évaluation des incidences financières (DGF, mode de financement de service, ...),
  - et, plus généralement, sur tout élément permettant à la 2C2A de se prononcer sur la prise ou non de cette nouvelle de compétence.
- de déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation de cette étude auprès de tous organismes susceptibles de financer ce type d'opérations et de solliciter les subventions d'un montant le plus élevé possible.
- et autorise le Président à signer tous documents à intervenir et accomplir toutes formalités relatives à cette opération.

\*\*\*\*\*

#### **10) QUESTIONS DIVERSES**

M. COLIN : Pourquoi l'appel d'offres « Pôle Nature » est-il demeuré infructueux ?

Réponse de M. GROFF : D'une part, les montants des devis étaient de 3.5 % supérieurs aux offres de prix. D'autre part, l'ensemble des lots n'étaient pas pourvus.

Question écrite portant sur la distribution du bulletin d'information de la 2C2A : La réponse a été apportée au cours de la présente séance.

Une question portant sur 2 points (vote des orientations budgétaires et utilisation du terme chevreuil « de plaine » et « en plaine » dans les documents liés aux travaux de la Maison de la Recherche) fera l'objet d'une réponse écrite.

#### **Le prochain conseil de communauté aura lieu le JEUDI 28 MARS 2002 à 20h00.**

Plus aucune question n'étant posée, le Président clôt la séance à 22 h 45 et invite l'assemblée à prendre un verre de l'amitié.

Fait à Vouziers, le 28 février 2002

Le Président,

La secrétaire de séance,

Patrice GROFF

Françoise BUSQUET